

AMAP des Volontaires

Contrat Plantes & Confitures 2023-24

Entre :

l'adhérent-e de l'AMAP des Volontaires	ET	GAEC la Ferme Sapousse
NOM / prénom :		31D rue de Grandville
Adresse :		91740 Pussay
Tel :		SIRET : 798 977 799 00021
Mail :		Contact : Sylvie Guillot : 06.81.51.82.97 Florent Sebban : 06.50.06.65.98 fermesapousse@gmail.com

Engagements

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la **Charte des AMAP** (disponible auprès de l'association ou sur le site du réseau des AMAP en Île-de-France), à savoir :

Engagements de l'adhérent-e

- Pré-financer la production
- Mentionner à la ferme partenaire ses (in)satisfactions.
- Respecter les statuts et le règlement intérieur de l'AMAP

Engagements de la ferme partenaire

- Livrer des plantes et dérivés respectant le mode de production en agriculture biologique
- Être présent aux distributions, au nombre de deux minimum dans la saison
- Donner régulièrement des nouvelles de la ferme
- Être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail

Engagements communs

Les partenaires s'engagent à **partager les risques et bénéfices naturels** liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, maladies, etc.) et à faire part au collectif des soucis rencontrés. Toutefois et seulement en cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc...), le contrat pourra être révisé lors d'une réunion spécifique.

Composition d'une commande

L'adhérent·e s'engage sur une **commande minimum de deux paniers pour la saison**. Un panier est constitué d'un ensemble de produits dont la quantité est fixée d'avance. *La composition du panier est définie par l'adhérent·e parmi la sélection de produits apportés le jour de la distribution par la ferme partenaire.*

Choisissez parmi les deux paniers proposés :

- Le panier Plantes au prix de **13,50 euros** contient :
 - 1 mélange d'aromates
 - 2 tisanes
- Le panier Petits Plaisirs au prix de **17 euros** contient :
 - 3 plaisirs sucrés ou salés

Ce panier est un minimum de commande permettant de soutenir la ferme partenaire. L'engagement de l'adhérent·e lui permet, en plus de son panier, de commander des produits « à la carte » indiqués sur la liste jointe au contrat.

Modalités

Le présent contrat engage les deux parties pour **DEUX LIVRAISONS** (donc deux paniers) :

Lundi 27 NOVEMBRE 2023 & Lundi 18 MARS 2024

La commande se fait par l'intermédiaire d'un tableau en ligne, et doit être finalisée deux mois avant la date de la distribution. Pour les produits « à la carte », la liste peut être actualisée entre les deux distributions en fonction des récoltes.

Le montant total (panier + à la carte) est à régler par chèque à l'ordre « GAEC Ferme Sapousse », avant chaque livraison à la référente tisanes Maud Granger Remy (maudgrangerremy@gmail.com / 0660559636), qui assurera également la distribution et doit être prévenue en cas d'absence.

Distributions

Sauf indication contraire, les distributions ont lieu le lundi soir au **Foyer de Grenelle, 17 rue de l'Avre, 75015 Paris, le lundi de 19h à 20h**. La distribution est placée sous l'entière responsabilité de l'association de l'AMAP des Volontaires.

Sorties à la ferme

Une sortie pédagogique à la ferme partenaire sera organisée **DIMANCHE 30 JUIN 2024**

Fait en 2 exemplaires, le

Signature de l'adhérent·e

Signature de la Ferme Sapousse